



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2024-07/V
PORTANT réglementation de la circulation rue de Strasbourg

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU les travaux d'assainissement, rue du Moulin, du vendredi 26 janvier 2024 au vendredi 23 février 2024,
VU que la rue du Moulin sera barrée à hauteur du n°2A (à hauteur de la maison du Patrimoine),
VU que le camion de collecte des ordures ménagères / tri ne pourra pas se rendre rue du Moulin en raison de la rue barrée,
VU qu'un point de rassemblement des poubelles a été mis en place devant l'église évangélique (devant le n°25 Rue de Strasbourg),

CONSIDERANT que la mise en place d'un point de rassemblement des poubelles devant l'église évangélique (devant le n°25 Rue de Strasbourg), du vendredi 26 janvier 2024 au vendredi 23 février 2024, nécessite une réglementation particulière de la circulation,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité publique il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Chaussée rétrécie

Du fait de l'empiètement des poubelles sur la chaussée, la rue de Strasbourg sera rétrécie à hauteur du n°25 du vendredi 26 janvier 2024 au vendredi 23 février 2024.
La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Signalisation

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par le service technique de la commune de Dettwiller.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera

- transmise
 - au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
 - au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
 - au Conseil Départemental - UTCD - Saverne
 - au smictom - Saverne
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie
- mis en ligne



Fait à Dettwiller, le 29 janvier 2024.
Le Maire, Claude ZIMMERMANN